



Négociation "accords compétitivité emploi" Tout à perdre, rien à gagner !

A l'approche des prochaines échéances politiques, le Medef rêve sans complexe : il propose à travers les futurs "accords compétitivité emploi" souhaités par Nicolas Sarkozy, de pouvoir négocier dans les entreprises toutes les réglementations qui aujourd'hui gênent le patronat : durée du travail, conditions de travail, éléments de rémunérations, aménagement des taux horaires ou du salaire, suppression de primes ...

Le salarié n'aurait qu'à se soumettre à ces accords ou se faire licencier pour cause réelle et sérieuse. Le licenciement ne lui ouvrirait pas les mêmes droits qu'un licenciement économique : ni droit à un plan de sauvegarde de l'emploi, ni à un droit au reclassement, ni droit au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ...

Ce dispositif ne serait pas limité aux entreprises en proie à de grosses difficultés économiques, mais ouvert à toutes celles qui entendent prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques, financières ou commerciales et leurs conséquences sur l'emploi. Autrement dit, tous les secteurs économiques pourraient être concernés !

Aucune garantie, ni sanction ne sont prévues si l'employeur ne tient pas ses promesses de maintien de l'emploi. La proposition patronale va jusqu'à prévoir des limites à l'intervention du juge en cas de non respect de l'accord.

Naturellement, il n'est pas prévu de limiter les dividendes des actionnaires : l'accord compétitivité emploi, c'est zéro contrainte pour le capital !

Nous sommes face à une négociation proprement déloyale : tout devrait servir la cause de l'employeur au détriment des salariés. Les salariés et leurs délégués syndicaux seraient livrés purement et simplement au chantage patronal.

La CGT ne peut accepter de telles conditions de négociation. Où est le droit effectif à la négociation collective alors que d'emblée, il s'agit de sécuriser la flexibilité et le chantage à l'emploi ?

Face à ces exigences patronales, la responsabilité des organisations syndicales est grande : elles ne peuvent plus ignorer après la séance de négociation du 20 mars les intentions réelles du patronat. Ensemble, elles ont les moyens de repousser cette offensive dans l'intérêt des salariés qu'elles représentent.

Il est urgent de promouvoir d'autres réponses pour sortir de la crise. Il faut valoriser l'emploi stable, augmenter les salaires et répartir autrement les richesses créées.

La CGT s'emploiera à informer largement sur les dangers de cette négociation, sur les alternatives à porter et en plaçant celle-ci sous surveillance des salariés.

Montreuil, le 20 mars 2012